

Avis de projet de marché (APM)

1000317295

Arrangement en matière d'approvisionnement de TPSGC n° EN578-55605

Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT)

EXIGENCE

Cette exigence est pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Selon la méthode d'approvisionnement relative aux SPICT, l'ASFC a besoin d'un Architecte d'affaires (niveau 3).

PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS

Cette exigence est ouverte seulement aux titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AA) relatif aux SPICT qualifiés sous le volet des services liés à l'entreprise de niveau 4 pour la catégorie suivante :

4.7 Architecte d'affaires (niveau 3)

Conformément au processus de demande de soumissions pour des SPICT, les titulaires d'un AA suivants ont été invités à soumettre une proposition :

Cistel Technology Inc.

AMTEK Engineering Services Ltd

Nisha Technologies Inc., Contract Community Inc., IN JOINT VENTURE

Promaxis Systems Inc. and Holonics Inc. IN JOINT VENTURE

4Plan Consulting Corp.

Olav Consulting Corp

Access Corporate Technologies, Inc.

Randstad Interim Inc.

Veritaaq Technology House Inc.

Hewlett-Packard (Canada) Co. Hewlett-Packard (Canada) Cie

PÉRIODE DU CONTRAT

Des services professionnels en informatique sont requis pour une période d'un an à compter de la date d'attribution du marché et deux périodes optionnelle additionnelle d'un an.

NÉGOCIATIONS

L'État se réserve le droit de négocier tout approvisionnement avec les fournisseurs.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements concernant la présente DP doivent être transmises à l'agent des contrats listé ci-dessous :

Numéro de dossier : 1000317295

Agent des contrats : Rachelle.McGregor

Courriel : Rachelle.McGregor@cbsa-asfc.gc.ca

REMARQUE

La méthode d'approvisionnement relative aux SPICT est rafraîchie annuellement. Pour obtenir des renseignements sur la façon de devenir titulaire qualifié d'un arrangement en matière d'approvisionnement, veuillez communiquer avec RCNMDAI.NCRIMOS@pwgsc.gc.ca.

Les soumissionnaires doivent être au courant que Merx n'est pas responsable de la distribution des documents d'invitation à soumissionner.